

le 16-10-19 :

no 1

Je viens de déposer une lettre explicative concernant la situation
de notre échange vis à vis du projet de lotissement de la commune
de Bannay

No 1

BOSSENDORF le, 14 octobre 2019

Monsieur le commissaire enquêteur,

Monsieur,

Dans le cadre de l'enquête public du PLUI qui touche notre commune, nous souhaitons apporter quelques éléments à votre connaissance.

Notre élevage de porcs se situe au Nord de BOSSENDORF dans le prolongement de
Il à été construit en 1975 à plus de 200m des premières habitations. Aujourd'hui la première maison se situe à 100m de l'élevage et 70m du hangar de stockage de matériel. L'élevage a évolué progressivement depuis cette date et a fait l'objet de plusieurs permis de construire et déclarations en préfecture puisque notre élevage relève de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Les services de l'état ont pu constater à de nombreuses reprises que l'élevage a toujours respecté les règles et normes en vigueur et qu'aucun manquement n'a été constaté depuis la première construction.

Depuis quelques années nous avons en réflexion de nourrir nos animaux avec les cultures que nous cultivons, ce n'est pas le cas aujourd'hui, nous utilisons l'aliment du commerce et les céréales sont vendu. C'est pour cela qu'au mois de mars 2019 nous avons déposé un « projet de fabrique d'aliment à la ferme » en préfecture. Le dossier est consultable en préfecture et dans nos locaux. Cette modification mineure du site entrainera un reclassement d'une partie du hangar en « annexe des bâtiments d'élevages », il s'agit du bâtiment le plus proche du village.

Le projet de PLUI a crée une ZONE 1AU à proximité de l'élevage. Même si nous avons le souci de limiter l'impact de notre activité sur le voisinage, il nous semble important d'émettre une forte réserve sur l'emplacement de cette zone et des nuisances auxquelles elle peut être exposé (odeurs, bruit, ...). Il nous semble également difficile de croire que des permis de lotir et de construire puissent être accordés aussi proche d'une porcherie dans le contexte social d'aujourd'hui. Cette décision gèlera certainement le développement de l'exploitation.